

Demande d'organisation de manifestation publique

L'organisation d'événements publics est soumise à autorisation. Les manifestations privées sont interdites.

Procédure

Pour la CACP (Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise co-gestionnaire du parc)

Au moins 1 mois avant la manifestation

- La demande d'autorisation d'occupation (en téléchargement ci-dessous)
- La convention de mise à disposition (en téléchargement ci-dessous)
- Le dossier technique (en téléchargement ci-dessous)
- Le plan de la course

Tous les documents sont à envoyer à l'adresse suivante : gestvoi-cacp@cerypontoise.fr

Vous pouvez nous mettre en copie avec l'adresse manifestations@ville-osny.fr

Pour la Préfecture

Entre 3 et 15 jours avant la manifestation

- La déclaration de manifestation téléchargeable sur leur site : <https://www.val-doise.gouv.fr/Demarches/Reglementations-diverses/Declaration-de-manifestation-sur-la-voie-publique>

Les documents sont à envoyer à pref-manifestations-vp@val-doise.gouv.fr
+ manifestations@ville-osny.fr en copie.

Pour la mairie

Au plus tôt

- La demande de manifestation associative. Le 1er onglet étant récurrent par rapport aux autres demandes d'autorisation, comme nous serons en copie pour la CACP et la Préfecture, il est inutile de le compléter. Vous pouvez nous retourner le document à l'adresse mail manifestations@ville-osny.fr

Documents

[Convention type - Manifestations équipements](#)

[Demande d'autorisation d'occupation CACP](#)

[Dossier technique manifestations équipements CACP](#)